REGLEMENT
Snow Bike Contest 2017

Article 1

- L'épreuve **Snow Bike Contest 2015**, est organisée par la station Ax 3 Domaines pour une compétition de VTT se déroulant le 8 et 9 avril 2017.
- L'épreuve est ouverte à tous, à partir de 14 ans, avec une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
- **Chaque participant doit présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT y compris en compétition datant de moins d'un an ou une licence FFC, FNSU, FSGT, UFOLEP ou Fédération nationale affiliées à l'UCI en cours de validité.**

Article 2

- Tout compétiteur est censé connaitre le règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à ses prescriptions.
- Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve, les résultats ou le comportement des autres concurrents devront être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée. Elles devront être remises au directeur de course et comporteront obligatoirement :
  - Coordonnées complètes du réclamant (Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone, mail, numéro de dossard)
  - Résumé et croquis de l'incident
  - Position sur le parcours
  - Evaluation du temps gagné par le fautif ou du préjudice subi

Article 3

- Chaque participant doit être apte à la pratique du VTT en montagne et doit avoir un VTT en bon état de fonctionnement, l'organisation se réserve le droit d'opérer des contrôles tout au long de l'épreuve.
- L'usage de produits dopants ou stupéfiants formellement interdits.
- **Le port du casque rigide, le port des gants longs ainsi qu'une protection dorsale sont obligatoires, et leur port sera vérifié avant chaque départ de spéciale.**
- Chaque participant devra respecter la nature et ne devra occasionner aucune dégradation tout au long du parcours ni rejeter de détritus. Tout manquement avéré pourra amener à l'exclusion du compétiteur, sans possibilité de remboursement.
- Chaque participant devra fixer sa plaque de guidon de façon à assurer une bonne visibilité.
- Le ravitaillement est prévu à chaque fin de spéciale, les concurrents sont responsables de la gestion de leur effort.

Article 4

- Le tracé des compétitions est composé de plusieurs spéciales chronométrées. Le classement final se fera en faisant le cumul de l'ensemble des spéciales. Un coureur ne prenant pas part à une spéciale sera autorisé à prendre le départ des autres spéciales mais sera disqualifié pour le classement final de l'épreuve.

- Détail des parcours :
  - **1ère épreuve** (samedi matin 8 avril 2017), Départ en plusieurs lignes (selon le nombre total de concurrents) au niveau de la gare amont du TC Saquet, Piste de ski Bonascre, et arrivée sur le pied de pistes.
  - **2ème épreuve** (samedi matin 8 avril 2017), Départ en plusieurs lignes, piste de ski Manseille, piste de ski Sapin, arrivée sur le pied de pistes.
  - **3ème épreuve** (samedi matin 8 avril 2017), Départs en single, piste « Freeride »
  - **4ème épreuve** (samedi après midi 8 avril 2017), Départs en single, North-Shore, piste Baou, arrivée au pont du Sarginier à Ax

- **5ème épreuve** (samedi après midi 8 avril 2017), Départs en single en haut du bike-park, piste Artigue, arrivée au Pont du Sarginier à Ax
- **6ème épreuve** (dimanche matin 9 avril 2017), Départ en plusieurs lignes (selon le nombre total de concurrents) au niveau de la gare amont du TC Saquet, Piste de ski Bonascre, et arrivée sur le pied de pistes.
- **7ème épreuve** (dimanche matin 9 avril 2017), Départ en plusieurs lignes, piste de ski Manseille, piste de ski Sapin, North-Shore, Piste Baou, arrivée au Pont du Sarginier
- **8ème épreuve** (dimanche matin 9 avril 2017), Spéciale surprise dans Ax

Article 5

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

Article 6

- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve pour n'importe quel motif.
- Remboursement (moins 25€ pour frais de dossier et de réservation) par lettre recommandée adressée à Yoan CROUZILLAT, société SAVASEM, Boulevard de la Griolle, 09110 Ax les Thermes, jusqu'au 31 mars 2017
- Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

Article 7

- Le montant de l'inscription s'élève de 55 à 70€.

Article 8

- Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- Les concurrents acceptent la constitution d'un fichier client nécessaire à notre société pour traiter votre inscription. Si vous ne souhaitez pas que les données personnelles figurant sur le bulletin d'inscription soient divulguées, il suffit de nous indiquer sur papier libre, joint à la fiche d'inscription en précisant nom, prénom et adresse

Article 9

- Les inscriptions devront se faire via le site internet de la station : www.ax-ski.com/fr/activite/snow-bike-contest

Toute inscription à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement, et tout manquement entrainera la disqualification du coureur sans possibilité de remboursement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans possibilité de remboursement en fonction d'une météo défavorable (vent fort, orage, brouillard…)